

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATAPÉDIA**  
**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 3 juin 2019, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;  
Siège #2 : Madame Manon Lacroix;  
Siège #3 : Monsieur Jimmy Bouillon;  
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;  
Siège #5 : Madame Marie Element;  
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Messieurs Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, et Hichem Khemiri, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

---

Monsieur Marcel Belzile, maire, souhaite la bienvenue à tous et fait la lecture du *Protocole de séance du conseil municipal*.

---

**Résolution 2019-06-200**

**Ordre du jour**

Proposé par Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATAPÉDIA**  
**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**Réunion ordinaire**  
**3 juin 2019**  
**Ordre du jour**

1. Mot de bienvenue du maire et protocole de réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption des procès-verbaux de mai 2019;
5. Comptes à accepter – Mai 2019;
6. Administration :
  1. Présentation de monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier;
  2. Suivi du maire;
  3. Rapport des conseillers;
  4. Règlement de gestion contractuelle – Avis de motion;

5. ADMQ – Adhésion 2019;
  6. Les Entreprises A&D Landry inc. – Prolongement de l’offre d’achat;
  7. Recyc-Québec – Nomination du vérificateur comptable;
  8. TPI;
  9. Bureau municipal – Horaire estival et fermeture pour vacances;
7. Demandes d’appui :
    1. Amiram de la Vallée inc.;
  8. Invitations :
    1. OBVMR – AGA;
    2. Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia – AGA;
    3. Véloroute Desjardins de La Matapédia – AGA;
  9. Urbanisme :
    1. Dérogation mineure – Madame Doris Alain;
    2. Dérogation mineure – Monsieur Rémi Côté;
    3. MRC de La Matapédia – Règlement 2019-04 modifiant le schéma d’aménagement révisé (règlement 01-2001);
  10. Taxe d’accise :
    1. Règlement d’emprunt rue Roger – Présentation;
    2. Mandat à la MRC pour le balancement hydraulique;
    3. Mandat à la MRC pour la mise à jour du plan d’intervention et l’identification des travaux d’inspection obligatoire;
  11. OMH :
    1. Budget révisé 2019;
    2. Regroupement des offices municipaux;
  12. Mise aux normes de l’eau potable :
    1. Transferts de factures;
    2. Reddition de comptes FEPTU – Mandat PF Service-Conseil inc.;
  13. Réseau routier :
  14. Biomasse :
    1. ;
  15. Route du Lac-Malcolm :
    1. ;
  16. Centre sportif David-Pelletier :
    1. ;
  17. Ressources humaines :
    1. Embauche des étudiants;
    2. Monsieur Joël Charest – Autorisation de signature;
    3. Loi sur l’accès à l’information;
    4. Prime de cellulaire;
  18. Pompe PP1 – Réparation – Soumissions;
  19. Dépôt de documents :
    1. Moisson Vallée Matapédia – Bilan 2018-2019;
  20. Affaires nouvelles :
    1. Route du Lac-Malcolm – Pétition et lettre de refus;
    2. \_\_\_\_\_;
    3. \_\_\_\_\_;
  21. Période de questions;
  22. Prochaine réunion – 9 juillet 2019;

23. Ajournement de la séance.

---

**Période de questions :**

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour.

---

**Résolution 2019-06-201**

**Procès-verbaux**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai 2019 et de la séance d'ajournement du 21 mai 2019 tels que rédigés.

**Résolution 2019-06-202**

**Comptes à accepter**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses du mois de mai 2019 annexé au présent procès-verbal, au montant de 90 229.34 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires.

Je, soussigné Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

---

**Administration – Informations et suivi du maire :**

- 4.1. Monsieur Marcel Belzile, maire, fait la présentation de monsieur Joël Charest, le nouveau directeur général et secrétaire-trésorier en poste depuis le 15 mai dernier.
  - 4.2. Suivi du maire concernant :
    - Comité multiressources de la MRC de La Matapédia;
    - Interruption du service d'obstétrique à l'hôpital d'Amqui;
    - 22 mai 2019 – Rimouski : Rencontre des partenaires du développement économique;
    - 9 mai 2019 – Journée de formation des employés.
  - 4.3. Rapport des conseillers :  
Bruno Côté, conseiller, rappelle la tenue de l'AGA de l'Écosite de la Matapédia qui aura lieu le 11 juin prochain au centre communautaire de Sayabec.
-

**Résolution 2019-06-203**

**Administration – Règlement  
relatif à la gestion  
contractuelle – Avis de motion**

Monsieur Bruno Côté, conseiller, donne avis de motion qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement relatif à la gestion contractuelle à la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2019-06-204**

**Administration – ADMQ –  
Adhésion 2019**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le renouvellement de l'adhésion membre à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2019. Le cout est de 463 \$, plus les taxes applicables, pour le renouvellement et de 348 \$, taxes incluses, pour l'option assurance.

**Résolution 2019-06-205**

**Administration – Les  
Entreprises A&D Landry**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de prolonger jusqu'au 31 aout 2019 la validité de l'offre d'achat signée par les Entreprises A&D Landry pour le lot 6 284 013 le 17 décembre 2018.

**Résolution 2019-06-206**

**Administration – Recyc-  
Québec – Nomination du  
vérificateur comptable**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accorder le mandat d'audit de la reddition annuel au programme de compensation relatif à la collecte des matières recyclables de Recyc-Québec à la firme Malette – Bureau de Mont-Joli.

**Résolution 2019-06-207**

**Administration – TPI**

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupement forestier Métis-Neigette inc. désire établir une entente de partenariat de cinq ans avec la Municipalité de Sayabec pour effectuer les travaux forestiers sur les terres publiques intramunicipales;

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupement forestier Métis-Neigette inc.

s'engage à verser directement à la Municipalité de Sayabec, pour chaque année de l'entente, une redevance équivalente à celle versée à la MRC de La Matapédia (laquelle s'établit pour l'année 2019 à 2,25 \$ du mètre cube résineux coupé ainsi qu'à 1 \$ du mètre cube pour les autres essences coupées sur le territoire de la Municipalité) ainsi qu'un montant annuel de 2 000 \$ au Comité de développement socio-économique de Sayabec, tant que le prix de vente moyen du bois résineux d'une année donnée se situe au-dessus de 225 \$ la corde ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupement forestier Métis-Neigette inc. s'engage à verser une compensation rétroactive sur le volume de bois coupé durant l'année 2018, selon les paramètres établis ci-haut, à la signature de l'entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu majoritairement, par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'entente de partenariat 2019-2024 soumise par le Groupement forestier Métis-Neigette inc. sujet du partage des redevances découlant des travaux forestiers effectués sur les terres publiques intramunicipales (TPI) et d'autoriser le maire et le directeur général ou à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sayabec, tous documents utiles à cette fin.

Adoptée à 4 voix pour et 2 voix contre

**Résolution 2019-06-208**

**Administration – Bureau municipal – Horaire estival et fermeture pour vacances**

**CONSIDÉRANT QUE** la Convention collective de travail entre la Municipalité de Sayabec et le Syndicat de la fonction publique section locale 1142 est en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 13 – Durée de travail de ladite convention collective précise la modulation des horaires des employés pour la période estivale;

Il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la modification des heures d'ouverture du bureau municipal pour la période du 1<sup>er</sup> vendredi de juin pour se terminer à la fête du Travail pour la suivante : Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h.

De plus, les membres du conseil municipal autorisent la fermeture complète du bureau municipal durant les deux semaines de la construction. Ces dispositions seront applicables à chaque année pour toute la durée de la convention collective.

---

Madame Manon Lacroix, conseillère, se retire de la séance pour les discussions concernant le prochain point à l'ordre du jour.

---

**Résolution 2019-06-209**

**Demande d'appui – Amiram  
de la Vallée inc.**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser un don de 750 \$ pour l'année 2019 à l'organisme Les Amiram de la Vallée qui vient en aide aux personnes ayant une déficience intellectuelle, physique ou sensorielle ou un trouble envahissant du développement afin qu'elles puissent mener une vie active, devenir des membres de la communauté à part entière, faire valoir leurs droits et améliorer leur qualité de vie en leur offrant différents services et loisir.

---

Madame Manon Lacroix, conseillère, revient à la séance.

---

**Résolution 2019-06-210**

**Invitation – OBVMR – AGA**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Marcel Belzile, maire, et madame Marie Element, conseillère, à l'assemblée générale annuelle de l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche qui aura lieu au Centre de Foresterie de Causapscal le jeudi 13 juin 2019 à compter de 17 h 30. Le cout pour la participation à cette rencontre, incluant le repas, le dessert et le breuvage, est de 10 \$ par personne.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2019-06-211**

**Invitation – Chambre de  
commerce de la MRC de La  
Matapédia – AGA**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Patrick Santerre, conseiller, à l'assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia qui aura lieu à la Bête à Quimper de Val-Brillant le mardi 18 juin 2019 à compter de 18 h.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

---

8.2. L'assemblée générale annuelle de la Véloroute Desjardins de La Matapédia aura lieu au Centre récréoculturel d'Amqui le mardi 11 juin 2019 à compter de 19 h 30.

---

---

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 105, rue de l'Église.

---

**Résolution 2019-06-212**

**Urbanisme – Dérogation  
mineure – Madame Doris  
Alain**

**CONSIDÉRANT QU'** un avis public a été publié invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande

Il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'accepter la demande de dérogation mineure DPDRL190044 demandée par madame Doris Alain pour sa propriété du 105, rue de l'Église à Sayabec.

La demande est la suivante :

- Le propriétaire désire déroger du règlement de zonage avec la construction d'un garage isolé en matière de distance entre celui-ci et le bâtiment principal.  
Règlement de zonage 2005-04 :  
7.4.3. Normes relatives aux garages privés isolés ainsi qu'aux remises, en association avec un usage principal résidentiel.  
[...]  
3° Localisation : [...]
- e) La distance minimale le séparant du bâtiment principal est de trois (3) mètres.

Raison de la demande :

Le propriétaire, afin de conserver un arbre, désire déroger des exigences du règlement de  $\pm 1$  m.

---

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 6, chemin Vaillancourt.

---

**Résolution 2019-06-213**

**Urbanisme – Dérogation  
mineure – Monsieur Rémi  
Côté**

**CONSIDÉRANT QU'** un avis public a été publié invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'accepter la demande de dérogation mineure DPDRL190050 demandée par monsieur Rémi Côté pour sa propriété du 6, chemin Vaillancourt à Sayabec.

La demande est la suivante :

- Le propriétaire désire démolir un vieux garage pour en reconstruire un. Se faisant, il dérogerait de la hauteur maximale permise par le règlement.

Règlement de zonage 2005-04 :

7.4.3. Normes relatives aux garages privés isolés ainsi qu'aux remises, en association avec un usage principal résidentiel.

[...]

4° Gabarit :

- a) La superficie au sol du bâtiment accessoire ne doit pas excéder 75 % de la superficie au sol du bâtiment principal et cette même superficie au sol ne doit également pas excéder 10 % de la superficie totale du terrain, jusqu'à concurrence de 75 m<sup>2</sup>.
- b) La hauteur maximale ne doit pas excéder celle du bâtiment principal, jusqu'à concurrence de 5 mètres.

Raison de la demande :

Le propriétaire dérogerait de ±1.77m de la hauteur permise avec le garage projeté.

---

9.3. Dépôt du règlement 2019-04 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001) de la MRC de La Matapédia.

10.1. Monsieur Patrick Santerre, conseiller, fait la présentation du règlement numéro 2019-05 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection de réseau d'aqueduc et d'égout de la rue Roger.

---

**Résolution 2019-06-214**

**Mandat à la MRC de La Matapédia –  
Accompagnement pour le balancement hydraulique**

**CONSIDÉRANT** qu'un balancement hydraulique est fortement recommandé par le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia;

**CONSIDÉRANT** que ce balancement hydraulique permettrait d'optimiser les diamètres des conduites lors de leur remplacement;

**CONSIDÉRANT** que ce balancement hydraulique est admissible en priorité 2 de la TECQ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire obtenir de l'aide afin d'ajuster les 11 vannes clayton sur leur réseau;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater le service du génie municipal de la MRC de La Matapédia afin :

- D'accompagner la municipalité de Sayabec dans la réalisation du balancement;
- D'accompagner la municipalité de Sayabec à effectuer l'ajustement des vannes clayton.

**Résolution 2019-06-215**

**Mandat à la MRC de La Matapédia concernant la mise à jour du plan d'intervention et l'identification des travaux d'inspection obligatoires.**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sayabec a réalisé au cours des dernières années des travaux de renouvellement de conduites;

**CONSIDÉRANT** que le plan d'intervention doit être mise à jour annuellement;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs tronçons n'ont toujours pas été inspectés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que le conseil de la municipalité de Sayabec mandate le Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia afin d'effectuer la mise à jour du Plan d'Intervention et d'identifier les tronçons prioritaires à inspecter.

**Résolution 2019-06-216**

**OMH – Budget révisé**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la dernière révision budgétaire 2019 de l'Office municipal d'habitation de Sayabec datée du 15 mai 2019. La part de la municipalité (10 % du déficit) s'élève à 28 950 \$.

**Résolution 2019-06-217**

**Regroupement des offices municipaux d'habitation**

**ATTENDU QUE** l'Office municipal d'habitation d'Amqui, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Causapscal, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Lac-au-Saumon, l'Office municipal d'habitation de Sayabec, l'Office municipal d'habitation de Saint-Moise, l'Office municipal d'habitation de Saint-Tharcisius, l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Baptiste-Vianney et l'Office municipal d'habitation de Val-Brillant ont demandé

l'autorisation du ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

**ATTENDU QUE** ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la Ville d'Amqui, de la Ville de Causapscal, de la Municipalité de Lac-au-Saumon, de la Municipalité de Sayabec, de la Municipalité de Saint-Moïse, de la Municipalité de Saint-Tharcisius, de la Municipalité de Saint-Vianney et de la Municipalité de Val-Brillant un projet d'entente de regroupement des huit (8) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

**ATTENDU QUE** les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

**ATTENDU QU'** après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de recommander favorablement le regroupement l'Office municipal d'habitation d'Amqui, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Causapscal, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Lac-au-Saumon, l'Office municipal d'habitation de Sayabec, l'Office municipal d'habitation de Saint-Moïse, l'Office municipal d'habitation de Saint-Tharcisius, l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Baptiste-Vianney et l'Office municipal d'habitation de Val-Brillant suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

**Résolution 2019-06-218**

**Mise aux normes de l'eau potable – Transfert de factures vers les règlements 2016-04/2017-04 et 2018-05**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le transfert des montants présentés au tableau ci-bas pour un total de 36 366.80 \$ payés par le règlement d'emprunt 2017-06 – Mise aux normes de l'eau potable vers les règlements d'emprunt 2016-04/2017-04 – Prolongement des infrastructures et un total de 12 729.74 \$ payés par le règlement d'emprunt 2017-06 – Mise aux normes de l'eau potable vers le règlement d'emprunt 2018-05 – Relocalisation du poste de pompage #5.

Fournisseurs	Numéro de facture	2016-04/2017-04 – Prol. des services route 132 Est	2018-05 Relocalisation PP5
Englobe Corp.	Une partie de 900241734	249.64 \$	94.75 \$

	Une partie de 900245335	197.51 \$	4.96 \$
	Une partie de 900250057	827.05 \$	313.89 \$
	Une partie de 900252228	5.65 \$	2.14 \$
	Une partie de 900256297	254.02 \$	96.41 \$
	Une partie de 900257929	541.38 \$	205.47 \$
	Une partie de 900259951	852.20 \$	323.43 \$
	Une partie de 900262310	1 113.74 \$	422.69 \$
	Une partie de 900266361	1 221.18 \$	463.47 \$
	Une partie de 900268411	537.99 \$	204.18 \$
	Une partie de 900271125	609.28 \$	231.24 \$
	Une partie de 900279567	96.71 \$	36.70 \$
	Une partie de 900258706	80.94 \$	30.72 \$
REMBOURSEMENT MTQ	Surfacturation	3 071.66 \$	93.38 \$
SNC-Lavalin	Une partie de 1342123	99.37 \$	37.71 \$
	Une partie de 1342125	2 757.71 \$	1 046.62 \$
	Une partie de 1346168	1 474.51 \$	559.61 \$
	Une partie de 1349798	1 091.22 \$	414.15 \$
	Une partie de 1355495	857.53 \$	325.46 \$
	Une partie de 1358785	1 207.91 \$	458.43 \$
	Une partie de 1362387	1 462.75 \$	555.15 \$
	Une partie de 1369354	1 622.00 \$	615.59 \$
	Une partie de 1373869	1 057.85 \$	401.48 \$
	Une partie de 1380155	1 408.65 \$	534.62 \$
	Une partie de 1393960+1393961	4 737.33 \$	1 797.94 \$
	Une partie de 1398484-1398485	1 798.32 \$	682.51 \$
	Une partie de 1415475	309.72 \$	117.55 \$
	Une partie de 1427715-1427716	4 613.10 \$	1 750.79 \$
MRC de La Matapédia	Une partie de 18774	437.03 \$	165.87 \$
	Une partie de 18775	515.32 \$	195.58 \$
	Une partie de 19834	244.27 \$	92.71 \$
	Une partie de 20377	600.03 \$	227.73 \$
	Une partie de 21173	413.23 \$	156.83 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>36 366.80 \$</b>	<b>12 729.74 \$</b>

Ces montants incluent le sous-total des factures et 50 % de la TVQ devant être payés par les règlements d'emprunt 2016-04/2017-04 et 2018-05

puisqu'il s'agit de travaux réalisés dans le cadre du projet de prolongement des infrastructures sur la route 132 Est ou dans le cadre du déplacement du poste de pompage #5.

**Résolution 2019-06-219**

**Mise aux normes de l'eau potable – Reddition de compte FEPTEU – Mandat PF Service-Conseil inc.**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre de service soumise par la firme PF Service-Conseil inc. concernant la préparation de la reddition de comptes finale pour le projet FEPTEU.

Le mandat, pour un montant 750 \$, plus les taxes applicables, consiste à comptabiliser les factures concernant le projet dans les formulaires appropriés et de remplir les formulaires nécessaires à la reddition de comptes, mais exclut la déclaration finale attestée par un auditeur externe. Les frais de déplacement au taux de 0.52 \$/km peuvent aussi s'appliquer.

**Résolution 2019-06-220**

**Emploi étudiant – Moniteur de terrain de jeux**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'embauche de monsieur Maxim St-Pierre comme moniteur au terrain de jeux à raison de 32.5 heures par semaine. La durée de l'emploi est de 7 semaines au taux horaire de 12.50 \$ de l'heure. L'emploi débutera le 24 juin 2019 et se terminera le 9 août 2019.

**Résolution 2019-06-221**

**Emploi étudiant – Accompagnatrices pour les enfants handicapés**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'embauche de mesdames Ariane Gagné et Mégan Fournier comme accompagnatrices pour les enfants handicapés à raison de 32.5 heures par semaine pour Ariane et 37.5 heures pour Mégan. La durée de l'emploi est de 7 semaines au taux horaire de 12.50 \$ de l'heure. L'emploi débutera le 25 juin 2019 et se terminera le 9 août 2019.

**Résolution 2019-06-222**

**Ressources humaines – Autorisation pour signature**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les effets

bancaires et tous les documents officiels de la Municipalité de Sayabec. Il est également résolu d'autoriser M. Charest à agir comme personne-ressource auprès des ministères et organismes gouvernementaux pour et au nom de la Municipalité de Sayabec.

**Résolution 2019-06-223**

**Ressources humaines – Loi sur l'accès à l'information**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de personne responsable de l'application de la Loi sur l'accès à l'information à la Municipalité de Sayabec.

**Résolution 2019-06-224**

**Ressources humaines – Prime de cellulaire**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accorder au directeur général et secrétaire-trésorier une prime hebdomadaire de 12 \$, à compter de la semaine de travail débutant le 2 juin 2019, pour l'utilisation de son cellulaire personnel dans l'exercice de ses fonctions

**Résolution 2019-06-225**

**Pompe PP1 – Réparation**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la soumission de l'entreprise CWA mécanique de procédé pour la réparation de la pompe au poste de pompage #1 tel que détaillée dans la soumission SB1905007 du 30 mai 2019 et annexée à la présente résolution.

Le cout total pour cette réparation s'élève à 8 790 \$, plus les taxes applicables.

---

**Dépôt de documents :**

- 19.1. Dépôt du bilan des activités 2018/2019 de Moisson Vallée Matapédia ayant été présenté lors de l'assemblée générale annuelle du 13 mai dernier.
- 

---

**Affaires nouvelles :**

- 20.1. Dépôt de la pétition pour la réfection de la route du Lac-Malcolm et de la lettre de refus du gouvernement concernant la subvention pour ces travaux.
-

---

**Période de questions :**

Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions.

---

**Résolution 2019-06-226**

**Garage municipal – Peinture**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de repeindre, si possible, le garage municipal avant la tenue des festivités du 125<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité qui auront lieu du 4 au 7 juillet prochain.

**Résolution 2019-06-227**

**Ajournement de la séance**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21h55 et qu'elle soit ajournée au 26 juin 2019 à compter de 19h30.

Marcel Belzile  
Maire

Joël Charest  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JC/ib